

N° 2023-044

**SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 19H SUIVIE DE LA  
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 21H**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme VILLIEN, CHENU Azélie qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie,

MM. BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, MARCHAND-MAILLET Thierry qui donne pouvoir à M. Favre, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 8

Le Président explique qu'un des agents de l'équipe ménage effectue des heures complémentaires depuis 2 ans en raison principalement des remplacements effectués lors de l'absence de ses collègues mais aussi pour répondre à de nouveaux besoins de la crèche.

Il propose donc d'augmenter de 2 h hebdomadaires le temps de travail de l'agent concerné qui est actuellement de 19 h. Pour ce faire, il convient de supprimer le poste d'origine et de créer un poste à temps non complet, à raison de 21 h.

Il précise que le Comité social territorial, sollicité pour avis en date du 23 Février 2023, a émis un avis favorable sur cette proposition.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la nécessité, pour répondre aux besoins de la crèche, de modifier le temps de travail d'un agent d'entretien,

APPROUVE la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet (19 h / semaine),

APPROUVE la création d'un poste permanent d'adjoint technique (ouvert aux 3 grades) à temps non complet, à raison de 21 h / semaine,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au B.P. 2023.

FAIT ET DELIBERE LE 15 MARS 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

  
**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX